



LIGUE DE GOLF
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



ffgolf®
Ligue Grand Est



1 Chemin du Golf

54460 Aingeray

03.83.24.88.77

commercial@exclusivgolf-aingeray

FINALE TROPHEE SUPER GRAND EST 2018
INTER CLUBS SENIORS PAR EQUIPE MIXTE
MARDI 15 MAI 2018

Règlement de la Compétition

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétition ouverte aux ligues de Bourgogne-Franche Comté (2 clubs) et du Grand EST (3 clubs) ainsi que le club de REIMS vainqueur 2017 et réglementairement qualifié d'office.

Les membres des équipes représentantes doivent :

- Etre membres licenciés en 2018 du club de la ligue qu'ils représentent
- Etre âgés de 50 ans au plus tard la veille de la compétition.

FORMULE DE JEU

Interclub par équipe de 15 joueuses/joueurs., chaque équipe peut inscrire en complément 2 remplaçants qui pourront effectuer la reconnaissance du lundi en acquittant un droit de jeu de 35 € pour le green fee et participer au repas du mardi pour la somme de 20 €. Le plateau se compose donc un maximum de 102 participants (90 joueurs et 12 remplaçants).

La formule de jeu est le Stableford brut et net.

L'index des joueurs pris en compte est celui indiqué sur Fléole le **Mardi 15 Mai 2018 à 10h**, les index supérieurs à 24.4 seront ramenés à 24.4.

L'ordre des départs sera conforme à la grille en annexe, chaque club ayant la responsabilité d'organiser son équipe en numérotant les joueurs de 1 à 15.

Les départs seront donnés des Repères rouges pour les Dames et jaunes pour les Messieurs.

La formule des départs est au choix des organisateurs du parcours pour permettre une remise des prix aussi tôt que possible, **soit pour 2018 départs 1 et 10**

Une feuille de position des drapeaux sera remise à chaque participant. Les règles locales compléteront les règles de la FF Golf.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le Classement des clubs sera effectué sur le total des 6 meilleures cartes « brut » et 6 meilleures cartes « net », une même carte pouvant être utilisée en brut en net. En cas d'ex-aequo, le départage se fera sur la 7° carte brut, puis la 8° si nécessaire et ainsi de suite.

Réunion des Capitaines le lundi 14 Mai 2018 à 18 h au club house.

ENGAGEMENTS

Les engagements précisant les NOM, PRENOM, INDEX, NUMERO DE LICENCE de chaque joueur de l'équipe ainsi que des éventuels remplaçants devront parvenir au plus tard le **Mercredi 9 Mai 2018 à minuit**

- UGOLF NANCY AINGERAY : commercial@exclusivgolf-aingeray.fr

Le droit d'engagement par équipe pour la compétition est de 850 € (droits de jeu et repas). Ils seront à régler par chèque à l'ordre de UGOLF NANCY AINGERAY, 1 chemin du Golf -54460 Aingeray au plus tard la veille de la compétition (un seul règlement par équipe).

Remise des prix offert par UGOLF NANCY AINGERAY et cocktail à la charge de la ligue.

Pour les réservations de départs de la journée de reconnaissance du lundi, les clubs participants devront contacter directement le club d'accueil et acquitter un green-fee de 35 € par participant avant les départs.

Les accompagnants éventuels pourront participer au repas du mardi pour la somme de 20 €.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comté de l'épreuve sera constitué :

- du Président de la SSGE : Didier BRENNEMANN (avec voix prépondérante en cas de vote)

Règlement SUPER GRAND EST 2018

- des Capitaines des équipes participantes le jour de l'épreuve.
- de l'arbitre de la compétition.

PRIX

En vertu de la nouvelle organisation des ligues, à dater de l'édition 2017 seront attribués simultanément :

- **Le titre de Champion Super Grand Est** au club de l'équipe vainqueur de la compétition
- **Le titre de Champion de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté** au meilleur des clubs la représentant
- **Le titre de Champion de la Ligue Régionale Grand Est** au meilleur des clubs la représentant

Le Trophée Super Grand Est est confié pour une année à l'équipe gagnante qui en assurera la gravure.

Un lot pour chacune des 3 premières équipes.

Classement individuel brut, les 3 premier(e)s joueur (se)s seront récompensés.

Classement individuel net, les 3 premier(e)s joueur (se)s seront récompensés

(le brut prime le net en cas de double citation)

CLUBS PARTICIPANTS

Bourgogne-Franche Comté : Château de Chailly, Besançon

Grand Est : Reims, Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Bitche

DIVERS

Les joueur (se)s ne sont pas autorisés à utiliser un quelconque moyen de transport (voiturette ou autre) pendant le tour conventionnel de la compétition.